



# **Avenant au contrat stratégique de la filière agroalimentaire 2022-2023**

**Février 2022**

## Sommaire

<b>EDITORIAL.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Vision stratégique de la filière pour 2022-2023.....</b>	<b>3</b>
1.1 Poursuivre les efforts engagés par le CSF en 2018-2021.....	3
1.2 Evolutions au cœur de la transformation du secteur à la lumière de la crise.....	4
1.3 La stratégie de la filière pour 2022-2023.....	4
<b>2. Bilan du contrat stratégique de filière.....</b>	<b>5</b>
2.1 Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité, en qualité et pour redonner confiance aux consommateurs.....	5
2.2 Protéines du futur : pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques.....	5
2.3 Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche.....	5
2.4 Compétences et recrutement, mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi.....	6
2.5 Accompagner le changement d'échelle des PME avec la mise en place d'un accélérateur dédié au secteur agroalimentaire.....	6
2.6 Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire.....	6
2.7 Une task force à l'international pour aider les entreprises agroalimentaires à s'internationaliser, en capitalisant sur l'image France.....	7
<b>3. Prolongement du contrat initial et nouvelles actions.....</b>	<b>7</b>
3.1 Accélérer la transformation numérique des IAA.....	7
3.2 Développer une taskforce à l'international pour soutenir les entreprises agroalimentaires en capitalisant sur la marque France.....	10
3.3 Accélérer le changement d'échelle des PME avec le renouvellement de l'accélérateur dédié au secteur agroalimentaire.....	10
3.4 Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire.....	12
<b>4. Nouveaux projets structurants.....</b>	<b>14</b>
4.1 Accélérer la transition écologique et alimentaire des IAA.....	14
a) <b>Décarbonation : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route décarbonation et ses déclinaisons par secteur.....</b>	<b>14</b>
b) <b>Economie circulaire : renforcer les actions sur les emballages alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire.....</b>	<b>16</b>
4.2 Des IAA compétitives, résilientes et répondant aux attentes des consommateurs.....	19
a) <b>Renforcer la compétitivité des IAA pour assurer leur résilience et garantir la souveraineté alimentaire.....</b>	<b>19</b>
b) <b>Répondre aux attentes des consommateurs d'une alimentation durable et favorable à la santé.....</b>	<b>21</b>

4.3	Consolider le positionnement des IAA en tant qu'acteur majeur de l'emploi, de la solidarité et de la cohésion au sein des territoires.....	23
a)	Promouvoir l'attractivité des métiers et les parcours d'apprentissage.....	23
b)	Participer au développement des territoires et à la cohésion sociale .....	26

## EDITORIAL

Depuis la signature du contrat stratégique de filière en novembre 2018, la filière agroalimentaire poursuit son adaptation aux profondes mutations sociétales en cours. Plus particulièrement, la crise de la COVID-19 a montré la résilience et le caractère stratégique des entreprises agroalimentaires qui maillent le territoire (98 % de TPE-PME). Pour pérenniser le rebond de ses activités et préparer l'avenir, l'industrie agroalimentaire s'inscrit pleinement dans la dynamique du plan de relance, initiée par le gouvernement dès l'été 2020, et du plan France 2030, annoncé par le président de la République le 12 octobre 2021.

La première industrie de France porte un grand projet pour 2030 : faire de la France un leader mondial de l'alimentation durable et favorable à la santé et de l'innovation, reconquérir notre leadership à l'export, contribuer à la souveraineté alimentaire et créer des emplois et de la valeur.

En s'appuyant sur ses forces, le secteur alimentaire est prêt à relever les défis de la création de valeur, de la compétitivité, de la conquête des marchés à l'international, des nouvelles attentes des consommateurs et de la pénurie de compétences.

C'est pourquoi, dans la continuité de ces efforts, le contrat stratégique de la filière agroalimentaire est actualisé, via la formalisation du présent avenant. Ce dernier comprend notamment trois domaines prioritaires et stratégiques pour le secteur :

- La transition écologique ;
- La compétitivité et la souveraineté ;
- La cohésion et la formation.

Il s'agit en particulier d'identifier des axes d'action pour accélérer l'évolution de la filière vers de nouveaux modèles économiques performants et en synergie, aussi bien avec l'amont que l'aval, tant au niveau mondial que local. Pour y parvenir, les IAA capitalisent sur leurs savoir-faire et leurs engagements en matière de performances environnementales. Elles s'appuient également sur l'attractivité des territoires, ainsi que sur l'agilité et l'adaptation dont elles ont fait preuve.

L'accompagnement des TPE et PME de la filière dans ces réalisations est également un enjeu majeur.

L'objectif du présent avenant est donc de favoriser la modernisation et la transition du premier secteur industriel français, avec l'ambition de regagner des places à l'international, tout en confortant son implantation locale.

## 1. Vision stratégique de la filière pour 2022-2023

### 1.1 Poursuivre les efforts engagés par le CSF en 2018-2021

Le contrat stratégique initial a permis à la filière de relever des défis stratégiques et de répondre à de nouvelles problématiques :

- Evolution des modes de consommation nécessitant l'évolution des produits, des compétences et des métiers spécifiques aux IAA ;
- Besoin d'adaptation des process industriels pour répondre aux enjeux de transitions numérique et écologique du secteur et aux attentes des consommateurs en matière d'information sur les produits et de respect de l'environnement.

Fruits de la dynamique collective insufflée par le Comité stratégique de filière, des projets structurants ont été initiés, au bénéfice de la compétitivité et de l'attractivité de la première industrie de France :

- Création de NumAlim, projet visant à numériser l'information relative aux produits agroalimentaires, « du champ à l'assiette » ;

- Renforcement des capacités de R&D et d'innovation industrielle des filières « protéines du futur » ;
- Préfiguration d'outils de R&D et d'innovation autour des banques de ferments ;
- Attractivité du secteur auprès des jeunes ;
- Outils de promotion des démarches RSE engagées par les entreprises ;
- Accélérateur des PME dédié au secteur agroalimentaire ;
- Solidarité des entreprises à l'export pour porter la marque France.

### 1.2 Evolutions au cœur de la transformation du secteur à la lumière de la crise

Durant la crise sanitaire et économique, les entreprises de l'alimentation se sont mobilisées pour continuer à fournir des produits alimentaires de qualité. En se réorganisant pour protéger leurs salariés et continuer à produire et en s'adaptant à l'évolution de la demande des consommateurs, l'industrie agroalimentaire a renforcé son importance stratégique.

Depuis mars 2020, cette crise sans précédent a eu plusieurs conséquences pour les industries agroalimentaires, parmi lesquelles :

- Un impératif d'investissements pour renforcer la souveraineté alimentaire du pays et pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs vers une alimentation plus sûre, plus saine et plus durable ;
- Le développement de l'e-commerce, avec des choix de produits appuyés sur des informations numériques fiables.

Convaincue que les transitions écologique et numérique contribuent à soutenir l'activité économique en sortie de crise tout en amplifiant la résilience des entreprises, la filière entend renforcer sa compétitivité et sa durabilité. Dans cette optique, l'industrie agroalimentaire s'engage sur les propositions et réalisations concrètes du présent avenant, au bénéfice :

- De l'économie des territoires pour renforcer leur potentiel de croissance, tout en préservant les équilibres naturels ;
- Des consommateurs, pour concilier souveraineté alimentaire et montée en gamme de l'offre alimentaire pour tous.

L'avenant au Contrat Stratégique de Filière Agroalimentaire (CSFA) traduit ces changements de paradigme en une ambition structurante pour les entreprises alimentaires : assurer la relance et la pérennité des activités, afin de garantir les conditions de la souveraineté alimentaire, à travers un triptyque : durabilité, compétitivité, cohésion.

Il s'agit notamment de renforcer le tissu productif, ses performances environnementales et l'attractivité des entreprises agroalimentaires en matière de recrutement, celle-ci étant affectée depuis de nombreuses années par un double décrochage de compétitivité : en comparaison avec les autres secteurs industriels mais également vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux, notamment européens.

### 1.3 La stratégie de la filière pour 2022-2023

Cet avenant, tout en poursuivant les objectifs des projets initiaux, impulse de nouvelles actions ou projets permettant d'intégrer la filière dans son ensemble, en particulier en matière de compétitivité, de transitions écologique et numérique. Il comprend donc à la fois :

- **La finalisation des actions initiées en 2018** qui conservent aujourd'hui encore leur fort intérêt stratégique et leur pertinence pour la filière ou qui n'ont pas encore été réalisées. Le cas échéant, cet avenant est l'occasion de renforcer ces actions ;

- L'extension des projets initiaux avec de nouvelles actions ;
- La création de nouveaux projets pour porter de nouveaux enjeux de la filière.

## 2. Bilan du contrat stratégique de filière

### 2.1 Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité, en qualité et pour redonner confiance aux consommateurs

La maîtrise des flux d'information de caractérisation des produits est un enjeu majeur, notamment en raison de la demande sociétale accrue sur le sujet, en lien avec les risques sanitaires possibles, l'origine des produits, leurs modes de production, leur empreinte environnementale, etc. L'accès facilité des consommateurs à ces caractéristiques, via des applications ou encore des sites de e-commerce, a renforcé la nécessité de répondre à cet enjeu. Dans ce contexte, la plateforme NumAlim, initiative des filières et des pouvoirs publics, inscrite dans le contrat initial, se positionne comme le socle d'une confiance renforcée générateur de valeur ajoutée pour tous les acteurs de la chaîne.

La fiabilité des informations sur les produits, attente forte des consommateurs, est pleinement intégrée par l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire. Elle est au cœur du développement de NumAlim. Cet enjeu permet en outre d'apporter de la valeur aux produits et aux pratiques, de monter en gamme et d'améliorer la compétitivité hors coût des entreprises de la filière. Il est en interaction avec celui de l'affichage des caractéristiques des produits et notamment de ses impacts environnementaux.

### 2.2 Protéines du futur : pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques

La valorisation des nouvelles sources de protéines et leur utilisation pour développer de nouveaux produits alimentaires, en tenant compte des évolutions sociétales, ont nécessité un travail collectif, en collaboration avec la recherche publique, sur des questions d'approvisionnement, de digestibilité, de goût, etc. Ce travail, au bénéfice de toutes les entreprises souhaitant travailler dans ce secteur, quelle que soit leur taille, s'est notamment concrétisé par la création de Protéines France qui est en charge des protéines du futur au sein du CSF.

Il convient également de mettre en avant :

- La création d'un projet collaboratif « ProteiNEW » soutenu par FranceAgriMer sur les ressources, la normalisation, l'accompagnement des start-ups et la dissémination des résultats ;
- La mise en place d'un plan d'accompagnement des entreprises à la réglementation sur les nouveaux aliments (« Novel Food » et autres) ;
- Le recensement des dispositifs publics ou privés impliqués dans le financement des startups du secteur des protéines.

### 2.3 Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche

Le savoir-faire français, aussi bien des entreprises que des instituts de recherche publique, sur les banques de ferments et la fermentation, est un atout majeur pour la compétitivité de la France, notamment dans un contexte de mondialisation sur le marché de l'alimentation durable et favorable à la santé. Le CSF a permis de créer des synergies entre les acteurs de la filière concernés et leur écosystème. Ces travaux préliminaires ont abouti en mai 2021 à la préfiguration d'une plateforme qui permettra aux entreprises françaises d'acquérir un avantage compétitif grâce à des équipements et des équipes de recherche en pointe sur ces sujets. Son lancement est prévu au début de l'année 2022.

Plus particulièrement, les actions suivantes du contrat initial ont été réalisées :

- La rédaction d'un accord de consortium ;
- La formalisation d'un projet de grand défi sur les ferments ;
- La construction d'un programme de R&D pré-compétitive.

### 2.4 Compétences et recrutement, mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi

Afin de poursuivre le recrutement de profils aux compétences adaptées aux IAA, la filière s'est engagée dans un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi, le Pass Industries. Ce projet a pour objectif de réunir les acteurs de l'emploi, de la formation ainsi que les entreprises d'un même bassin d'emploi, par la co-construction de réponses sur mesure et coordonnées, au plus près des besoins.

Créée fin 2018, la démarche Pass Industries a été expérimentée auprès de dix bassins d'emplois. Pour le secteur alimentaire, des opérations ont notamment été menées à Saint Quentin, Beauvais et Valence. Dans les Hauts-de-France, dix entreprises ont été réunies pour définir trois plans d'actions en avril 2019. A Valence, dix entreprises se sont également réunies en juin 2019 et ont défini trois plans d'actions. Sept entreprises se sont engagées dans une démarche de marque employeur visant à développer l'attractivité des entreprises du bassin d'emploi. Fin 2019, deux ateliers se sont tenus et un état des lieux a été posé avec les entreprises. Un plan d'actions « marque employeur » s'est dessiné. En outre, Pôle emploi a organisé avec les entreprises une phase de *sourcing* comprenant des tests adaptés aux besoins (méthodes de recrutement par simulation spécifiques, tests de capacité d'apprentissage), permettant de sélectionner des candidats pour un groupe de techniciens de maintenance, pour un groupe d'équipes autonomes de production industrielle et enfin pour un groupe d'opérateurs en maintenance industrielle. Ces actions ont permis de former des demandeurs d'emplois et de développer leur employabilité, aboutissant à l'embauche de 60 d'entre eux.

### 2.5 Accompagner le changement d'échelle des PME avec la mise en place d'un accélérateur dédié au secteur agroalimentaire

Une première promotion de l'accélérateur PME agroalimentaire avec 19 entreprises a été lancée le 2 avril 2019. La convention correspondante a été clôturée en novembre 2021. Une deuxième promotion a été lancée en parallèle le 10 février 2021, comptant 22 entreprises. Elle durera 24 mois. A l'issue du parcours de formation et de toutes les missions de conseils, un bilan chiffré de l'impact du cursus sur les performances des entreprises participantes devra être réalisé.

### 2.6 Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire

Depuis la signature du contrat, plusieurs actions de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ont été réalisées :

- Le développement de l'auto-évaluation RSE des entreprises via la plateforme Valorise : enregistrement en 2021 de près de 3 500 sites sur celle-ci<sup>1</sup>, en progression de 18 % par rapport à 2020 ; adaptations de la plateforme et tests réalisés afin de permettre aux fournisseurs des entreprises agroalimentaires de s'inscrire et de faciliter leurs achats responsables ; adaptation

---

<sup>1</sup> Le site Valorise poursuit sa progression sans toutefois atteindre pour l'instant la cible de 4 000 sites.

de Valorise aux nouvelles exigences de la norme ISO 26030<sup>2</sup> et organisation d'un colloque fin janvier 2020 au CESE pour présenter ce document par La Coopération Agricole en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'AFNOR ;

- La levée de freins à la mise en place de démarches RSE en valorisant les initiatives existantes et en publiant des indicateurs de retour sur investissement : annualisation de publication des statistiques issues de Valorise et d'infographies, avec mise en avant des spécificités RSE des coopératives pour démontrer la force du mouvement de transition ; identification et valorisation des bonnes pratiques des acteurs de l'agroalimentaire (une trentaine de bonnes pratiques ont été déposées chaque année) ; mise en place des premiers trophées Valorise à partir de ces bonnes pratiques pour valoriser quatre actions déployées par les entreprises.

### 2.7 Une task force à l'international pour aider les entreprises agroalimentaires à s'internationaliser, en capitalisant sur l'image France

En cohérence avec l'ambition de France 2030, la reconquête internationale est indispensable. Restaurer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire doit être une priorité pour regagner des parts de marché à l'export.

Trois axes ont donc été identifiés pour renforcer l'internationalisation des entreprises agroalimentaires :

- Renforcer la présence internationale des TPE/PME et ETI, en lien avec les territoires ;
- Améliorer les conditions d'accès au marché pour nos entreprises ;
- Renforcer la visibilité de l'offre agroalimentaire française à l'international.

Le bilan du projet est intégré dans la feuille de route internationale de la filière, annexée au présent avenant.

## 3. Prolongement du contrat initial et nouvelles actions

*Certains projets existants dans le contrat de filière, répartis dans six thématiques transverses, sont actualisés dans le présent avenant : la transformation numérique, l'emploi et les compétences, l'innovation, l'export, la RSE et l'accompagnement des PME.*

### 3.1 Accélérer la transformation numérique des IAA

La filière renouvelle ses engagements à accélérer la mise en place des outils de partage des données et de traçabilité au niveau des différents maillons de la filière, à numériser les PME tant en termes de process industriels et de gestion que de chaîne de valeur, et à améliorer l'information des consommateurs.

A cet effet, le projet NumAlim est entré dans une phase pleinement opérationnelle en 2021, avec le lancement d'un référentiel permettant la fiabilisation des données, l'apport d'attributs plus nombreux, et incluant des options d'aide à la saisie et d'historisation des données. En avril 2021, NumAlim a lancé également une plateforme d'échange de données tierces (comme de ventes, avis consommateurs, référentiels réglementaires) et de services associés (dont d'aide à l'amélioration des produits), notamment pour permettre à des PME et petites ETI d'accéder à la valeur de croisements de données. Le programme d'acculturation se développe depuis fin 2020 avec le lancement des premières formations. Une attention particulière sera portée à l'apport direct de données par les entreprises et au développement de solutions de traçabilité, via notamment une expérimentation avec des entreprises

<sup>2</sup> Publié en France en 2020, il s'agit d'une adaptation de la norme ISO 26000 au secteur agroalimentaire.

sociétaires de NumAlim sur la traçabilité de la chaîne de valeur, afin d'améliorer l'information des consommateurs sur les produits et leur composition, leur origine et celle des ingrédients, les modes de production et de transformation (livrable 1).

De plus, la contribution de la filière aux travaux du Conseil national de la consommation (CNC) et la mise en œuvre de ses recommandations (mise en avant de l'origine des produits en grandes et moyennes surfaces et en restauration) participeront à sa réponse aux enjeux de la filière en matière de transition numérique.

L'implication forte de l'ensemble de l'écosystème agroalimentaire (fédérations, centres techniques, pôles de compétitivité, réseau FoodTech, etc.) pour la transition numérique se traduira par des recommandations relatives à la transformation numérique des industries agroalimentaires (livrable 2).

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
1	Apport direct de données par les entreprises et développement de solutions de traçabilité dont une expérimentation avec les entreprises sociétaires de NumAlim	NumAlim	Fédérations professionnelles, permettant l'implication des entreprises de toutes tailles, associations de consommateurs	2023 <sup>3</sup>	Participation des entreprises à l'apport direct de données produits ; développement du nombre d'attributs, de 35 dans Code Online Food vers 50 puis 70 ; hausse de la fiabilité des données, dont indicateur de mesure de progrès ; Nombre de cas d'usage de solutions de traçabilité, d'une dizaine entre 2018-2020 à plusieurs dizaines en 2022
2	Recommandations opérationnelles relatives aux enjeux de la transformation numérique des industries alimentaires et identification d'entreprises pouvant les tester	MEFR	ANIA et La Coopération Agricole	2022-2023	Recommandations opérationnelles prioritaires mises en œuvre, nombre d'entreprises pouvant les tester

<sup>3</sup> Plateforme d'échanges de données et de services (« Hub ») lancée à partir de mai 2021, lancement du « Référentiel » de données durant l'été 2021, extension du nombre d'attributs reliés aux produits d'ici fin 2022.

### 3.2 Développer une taskforce à l'international pour soutenir les entreprises agroalimentaires en capitalisant sur la marque France

*La feuille de route internationale de la filière a été mise à jour avec les indicateurs de suivi actualisés. L'évaluation des mesures du plan de relance export y a également été intégrée. Le livrable est la feuille de route internationale de la filière, annexée au présent avenant (livrable 3).*

Focus sur l'ambition 2022 : Le SIAL devra afficher une ambition forte pour soutenir l'écosystème agroalimentaire exportateur. Une forte visibilité des exposants français au sein des stands individuels et institutionnels, dont régionaux, derrière un dispositif harmonisé autour de Taste France et un parcours de visite des exposants français devra être particulièrement mis en avant sur cette édition aux enjeux importants. La mobilisation de l'ensemble de la Team France Export est indispensable pour le succès de cette édition.

### 3.3 Accélérer le changement d'échelle des PME avec le renouvellement de l'accélérateur dédié au secteur agroalimentaire

Le renouvellement de cet accélérateur, financé par l'Etat et opéré par Bpifrance, permettra de poursuivre cette action. Ainsi, une troisième promotion sera lancée au printemps 2022 (livrable 4). L'accompagnement consiste en un programme de 18 mois comprenant une mise en réseau, des jours de conseil selon la taille de l'entreprise, de formation intra-filière en présentiel et des webinaires. La filière s'engage à réaliser le recrutement des futures promotions et à s'assurer qu'il soit effectif.

	<b>Livrable</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associées</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
4	3 <sup>ème</sup> promotion de l'accélérateur PME agroalimentaire	Bpifrance et MEFR	MAA, fédérations et syndicats professionnels pour le recrutement des entreprises	Lancement de la troisième promotion au printemps 2022	Nombre d'entreprises engagées dans la troisième promotion et bilan chiffré de l'impact du cursus sur les performances des entreprises participantes

institutionnel, dans le cadre d'un dialogue horizontal autour de l'axe France et les territoires de la visite des exposants dans les régions. Le partenariat doit être particulièrement fort en ce qui concerne les sujets importants. La mobilisation de l'ensemble de la France (notamment les territoires) pour le succès de cette édition.

### 3.3 Accélérer le changement d'échelle des PME avec le renouvellement de l'accélérateur dédié au secteur agroalimentaire

Le renouvellement de cet accélérateur, financé par l'Etat et géré par Bpifrance, permettra de poursuivre cette action. Ainsi, une troisième promotion sera lancée au printemps 2022 (article 4). L'accompagnement consiste en un programme de 18 mois comprenant une mise en réseau, des jours de travail selon le calendrier de l'accompagnement, la formation (notamment en matière de développement commercial) et des ateliers de travail. En outre, le recrutement des entreprises participantes et le suivi de leur évolution.

### 3.4 Accélérer le déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire

Alors que la loi PACTE renouvelle la définition de la société dans le droit français – « la société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »<sup>4</sup>, les entreprises agroalimentaires ont pleinement rappelé leur utilité sociale durant la crise sanitaire et poursuivent leurs engagements dans des démarches RSE. L'accélération du déploiement de la RSE dans la filière agroalimentaire, notamment dans les PME, est donc un enjeu majeur.

Dans ce cadre, la filière s'engage à mobiliser les entreprises dans l'évaluation de la performance économique et les gains de compétitivité, suite à la mise en place de ses démarches et du passage au statut d'entreprise à mission. En effet, « quelles que soient la mesure de la performance économique (profit par tête, excédent brut d'exploitation ou valeur ajoutée) et la dimension de la RSE (environnement, éthique, ressources humaines, relation client, relation fournisseur), on observe un écart de performance économique d'environ 13 % en moyenne entre les entreprises qui mettent en place des pratiques RSE et celles qui ne le font pas »<sup>5</sup>. Les actions figurant dans le présent avenant consistent donc à :

- Mettre à jour cette étude, la décliner spécifiquement au secteur agroalimentaire et l'élargir à une notion plus vaste de performance (livrable 5) ;
- Déployer en parallèle des actions d'information et de sensibilisation des entreprises pour les guider dans ces démarches (livrable 6).

---

<sup>4</sup> Cette loi offre aux entreprises la possibilité d'explicitier leur mission d'intérêt général en la déclarant sous forme de raison d'être ou en adoptant le statut de société à mission. Il s'agit d'une contribution forte à la construction d'une société durable en formulant clairement l'utilité sociétale et les enjeux sociaux et environnementaux auxquels elle répond. Elle donne un cap et s'intègre à l'activité et à la gestion de l'entreprise, au-delà de l'obligation de reporting.

<sup>5</sup> Source : France stratégie (2016), Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité : Évaluation et approche stratégique.

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
5	Etat des lieux du déploiement de la démarche RSE dans les entreprises agroalimentaires et identification des éléments permettant d'objectiver l'impact des démarches RSE, et plus généralement des démarches de segmentation qualitative de l'offre alimentaire, sur la performance des entreprises	Pouvoirs publics	ANIA et La Coopération Agricole	2022-2023	Publication d'un rapport du CGAAER et d'une étude de FranceAgriMer, relais de leurs résultats par les organisations professionnelles auprès de leurs adhérents
6	Réalisation d'opérations de sensibilisation (webinaires, etc.) et de kits de communication à déployer sur les territoires	ANIA et La Coopération Agricole	Pouvoirs publics	2022-2023	Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées

## 4. Nouveaux projets structurants

*Dans ce contexte de relance de l'économie, les enjeux et objectifs de cet avenant ont vocation à être structurés autour de trois domaines prioritaires pour l'industrie agroalimentaire :*

- *La transition écologique ;*
- *La compétitivité ;*
- *La formation et la cohésion.*

### 4.1 Accélérer la transition écologique et alimentaire des IAA

#### a) **Décarbonation : élaborer et mettre en œuvre la feuille de route décarbonation et ses déclinaisons par secteur**

Les émissions de gaz à effet de serre des IAA françaises ont été évaluées à 10,3 Mt CO<sub>2</sub>eq en 2015<sup>6</sup>. Celles de l'industrie française dans son ensemble ont représenté 81 Mt de CO<sub>2</sub>eq en 2015. Pour la filière des IAA, l'ambition de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) est de réduire les émissions de 40 % en 2030 par rapport à 2015.

Dans le prolongement des travaux du Conseil national de l'industrie sur la décarbonation de l'industrie et pour mettre en œuvre les objectifs de la SNBC, l'État et la filière conviennent d'une feuille de route pour la décarbonation de la filière à l'horizon 2030 (livrable 7). Cette feuille de route sera validée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et constituera le socle des actions des membres du Comité stratégique de la filière alimentaire en matière de décarbonation.

Cette feuille de route à l'échelle de la filière agroalimentaire sera par la suite déclinée par grands secteurs émetteurs (livrable 8) et pour les secteurs moins émetteurs (livrable 9, afin d'affiner cette réduction pour atteindre l'objectif de -40 %). Pour ces derniers, une étude pourrait être réalisée afin d'identifier les leviers pour atteindre les objectifs de la SNBC.

La filière agroalimentaire renforcera ces objectifs de décarbonation par des actions complémentaires, notamment en déployant en parallèle des actions d'accompagnement des entreprises pour les guider dans ces démarches (livrable 10).

---

<sup>6</sup> Estimation SECTEN, source CITEPA 2019.

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associées</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
7	Feuille de route pour l'ensemble de la filière	ANIA, La Coopération Agricole et pouvoirs publics		1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Réalisation de la feuille de route
8	Feuille de route par secteur parmi les plus émetteurs, identifiant les process les plus émetteurs, les leviers de réduction des émissions mobilisables et les mesures associées à mettre en place par la filière et par l'Etat	Syndicats métiers engagés dans la réalisation des feuilles de route sectorielles et MEFR	ANIA, La Coopération Agricole, MTE, MAA	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Réalisation des feuilles de route
9	Etude sur les leviers complémentaires (au livrable 8)	ANIA, La Coopération Agricole, syndicats métiers et MEFR (aspects méthodologiques)		2 <sup>er</sup> semestre 2022	Réalisation de l'étude
10	Opérations d'accompagnement de la mise en œuvre de la feuille de route (actions de sensibilisation et de conseil)	ANIA et La Coopération Agricole	MEFR	2022	Nombre d'actions d'accompagnement, de sensibilisation et de communication réalisées

**b) Economie circulaire : renforcer les actions sur les emballages alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le contexte législatif et réglementaire récent, marqué par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ou encore le Green Deal, fait aujourd'hui de la transition écologique un des enjeux majeurs pour toutes les entreprises de l'alimentation. En particulier, la loi AGEC vise à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire.

Persuadées que la crise ne doit pas les éloigner de ces objectifs, les industries agroalimentaires souhaitent aujourd'hui s'inscrire dans une reprise économique « plus verte » et circulaire.

Pour cela, elles s'inscrivent pleinement dans cinq dynamiques<sup>7</sup> :

- L'approvisionnement durable, en ayant recours autant que possible aux matières premières renouvelables et/ou issues du recyclage ;
- L'éco-conception des produits et emballages ;
- L'écologie industrielle et territoriale, qui permet l'optimisation des échanges de flux et/ou une mutualisation des besoins entre entreprises en générant une valeur locale ;
- La consommation responsable ;
- Le recyclage, la valorisation, le réemploi et la réutilisation des emballages.

Dans le cadre du présent avenant, les deux objectifs prioritaires sont :

- Favoriser l'éco-conception et la circularité des matières et des emballages ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

En effet, en 2017, les emballages représentaient 45 % de la demande en plastique en France<sup>8</sup>. En 2020, le taux de recyclage des emballages ménagers en plastique est estimé à 27 % en moyenne<sup>9</sup> (58 % pour les bouteilles et flacons, 0 % pour certains emballages complexes). Le pourcentage de matières plastiques issues du recyclage intégrées dans les nouveaux produits n'est en revanche que de 11 %. Dans ce contexte, la filière agroalimentaire répond, dans le présent avenant, à l'enjeu de soutenir la gestion durable des emballages pour toutes les matières utilisables. Ces emballages doivent donc plus que jamais être considérés comme des ressources. Il s'agit aujourd'hui de lancer une réelle mutation, de passer d'une production linéaire à une économie circulaire, tout en continuant à assurer la sécurité sanitaire, la qualité et le transport des produits alimentaires.

Concernant le gaspillage alimentaire, bien que le secteur de la transformation représente moins de 5 % des déchets alimentaires produits en France<sup>10</sup>, celui-ci reste un non-sens économique, social et environnemental. Particulièrement, la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un levier important pour réduire les inégalités, les émissions de gaz à effet de serre et redonner de la valeur à l'alimentation. C'est donc un enjeu crucial pour les entreprises alimentaires. Dans ce cadre, la filière s'engage sur un objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030 par rapport au niveau de 2015.

Enfin, il est important de prendre en compte l'importance de l'économie circulaire pour la décarbonation. La réduction de l'impact carbone passe aussi par des initiatives innovantes tout au long de la chaîne, par le recyclage, l'éco-conception et le mix matériaux.

<sup>7</sup> Source : <https://institut-economie-circulaire.fr/livre-blanc-systemes-agricoles-et-agroalimentaires-circulaires/>.

<sup>8</sup> Source : <http://www.elipso.org/quelques-chiffres/>.

<sup>9</sup> Source : Ademe (2019), La valorisation des emballages en France.

<sup>10</sup> Source : Commission européenne.

Feuille de route

Au regard de ces enjeux et priorités, la filière s’engage sur :

- La réalisation d’une stratégie emballages, afin de répondre aux objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage, en fonction de la maturité des secteurs (livrable 11) ;
- L’accroissement de la R&D sur l’alimentarité des matières notamment recyclées et des emballages (livrable 12) ;
- Des actions de pédagogie auprès des consommateurs pour lutter contre le gaspillage (livrable 13) ;
- Un accompagnement des entreprises pour faciliter le don alimentaire via l’actualisation et la diffusion d’un guide (livrable 14). Suite aux nouvelles dispositions pour les acteurs de la chaîne alimentaire sur la question du don alimentaire, ce document apportera un éclairage sur la réglementation en vigueur encadrant le don et proposera des recommandations pour que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions.

**RELANCE – CONTRAT STRATEGIQUE DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE 2022-2023**

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
11	Construction d'une stratégie emballages pour l'ensemble du secteur alimentaire, afin de répondre aux objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage. La stratégie sera déclinée par secteurs en fonction de leur maturité, avec la proposition de plusieurs « quick wins » à mettre en œuvre par an	ANIA	Syndicats métiers, partenaires de la filière et CITEO	2022-2023	Réalisation de la stratégie et nombre de « quick wins » mis en œuvre par an
12	Accroissement de la R&D sur l'alimentarité des matières notamment recyclées et des emballages	ANIA et La Coopération Agricole	Pouvoirs publics Recherche publique	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Nombre de projets déposés aux différents AAP/AMI concernés
13	Actions de pédagogie auprès des consommateurs pour lutter contre le gaspillage (notamment sur les dates de consommation)	La Coopération Agricole et ANIA	To Good to Go	2022	Indicateur d'évolution de la compréhension du rôle des dates de consommation
14	Actualisation et diffusion du guide du don alimentaire aux acteurs de la filière alimentaire pour faciliter le don	La Coopération Agricole et ANIA	SOLAAL, FCD et FNSEA	2022	Sensibilisation des entreprises via la diffusion du guide

## 4.2 Des IAA compétitives, résilientes et répondant aux attentes des consommateurs

### a) Renforcer la compétitivité des IAA pour assurer leur résilience et garantir la souveraineté alimentaire

L'avenir et la compétitivité de la filière agroalimentaire s'articulent autour des enjeux de résilience et de souveraineté, notamment l'objectivation de la souveraineté à la fois industrielle et alimentaire. La création de valeur et des relations fluidifiées et apaisées entre les maillons de la filière sont au cœur de ses priorités.

#### Feuille de route

La résilience des différents pans d'activités – de l'amont à la transformation, la distribution et la commercialisation en passant par la logistique – est nécessaire afin d'assurer la compétitivité de nos filières sur le long terme. C'est pourquoi la filière s'engage sur la réalisation d'une étude sur la compétitivité des filières pour identifier notamment les leviers de modernisation et de digitalisation des filières (livrable 15). La disponibilité des matières premières, notamment agricoles, et les aspirations sociétales sont des facteurs clés pour les IAA.

Afin d'assurer la résilience des IAA, l'étude comportera un aspect prospectif sur l'identification des maillons de la chaîne de valeur les plus sensibles sur le long terme. Afin d'aboutir à des actions à court terme, cette étude sera réalisée sur un nombre restreint de secteurs, dont la compétitivité relative apparaît à ce jour comme la moins avancée. En outre, ces secteurs seront d'autant plus qualifiés pour l'étude lorsqu'ils sont stratégiques pour la souveraineté alimentaire et présentent à ce jour une certaine vulnérabilité vis-à-vis des chocs externes (environnementaux, économiques, etc.). Ces secteurs seront identifiés grâce à un état de l'art préalable. L'étude sera suivie par la définition et la mise en œuvre d'actions par la filière pour soutenir les maillons critiques identifiés (livrable 16).

En parallèle, les acteurs de la filière sont mobilisés afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'Egalim 2 : des sessions de formations, des webinaires et des notes de décryptage ont été et continuent d'être réalisées. L'ANIA et La Coopération Agricoles participent activement à diverses réunions techniques sur le sujet organisées sous l'égide des pouvoirs publics. Ces derniers, outre les comités de suivi des négociations commerciales, organisent des réunions et des séances de questions-réponses à destination des opérateurs. Il a été également convenu, dans le cadre du questionnaire de l'Observatoire des négociations commerciales 2022 (rédigé sous l'égide du Médiateur des relations commerciales agricoles), qui va objectiver les négociations au regard de loi Egalim 2, de faire un focus sur certaines filières<sup>11</sup>. Ce travail sera mené dans le cadre de la gouvernance dédiée sur les relations commerciales (distincte du CSF).

**Un démonstrateur d'usine alimentaire du futur<sup>12</sup> modèle à des fins de formation et pour inspirer les entreprises est envisagé (livrable 17).**

En partenariat avec la recherche publique, ce projet de démonstrateur de l'usine agroalimentaire du futur accueillera des patrons d'entreprises mais aussi des collaborateurs des IAA dans le cadre de démonstrations et de formation : nouvelles machines, nouvelles technologies, nouvelles lignes, etc.

<sup>11</sup> Ces informations complémentaires permettront un traitement spécifique concernant les produits à forte teneur en matière premières agricoles et/ou ayant connu une importante fluctuation de prix entre 2020 et 2021.

<sup>12</sup> Il s'agit d'une usine connectée avec l'intelligence artificielle et le big data :

- Emission zéro carbone et production d'énergie positive ;
- Robotisée pour la compétitivité : supprimer les tâches pénibles, améliorer les conditions de travail des salariés (qualité de vie au travail et attractivité) et pallier le déficit de main d'œuvre ;
- Innovante et flexible pour produire à la fois de la diversité reflétant la variété de l'offre et des produits standardisés de masse.

**RELANCE – CONTRAT STRATEGIQUE DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE 2022-2023**

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
15	Etude sur la compétitivité des filières agroalimentaires, incluant l'enjeu de la souveraineté alimentaire : quelles réalités pour l'assiette des Français ?	ANIA et La Coopération Agricole / Pouvoirs publics	FNSEA	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	Réalisation de l'étude
16	Définition et mise en œuvre d'actions de soutien à la compétitivité des maillons critiques, sur la base des résultats du livrable 15	ANIA et La Coopération Agricole	Pouvoirs publics	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	Mise en œuvre des actions
17	Un démonstrateur d'usine alimentaire du futur	Instituts de recherche ANIA LCA	Pouvoirs publics Recherche publique	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	Dépôt du projet

## b) Répondre aux attentes des consommateurs d'une alimentation durable et favorable à la santé

Le développement d'une alimentation plus durable, plus diversifiée et plus équilibrée répond aux attentes des consommateurs et des citoyens. Afin d'atteindre une alimentation durable et favorable à la santé, l'Etat met en œuvre une stratégie d'accélération articulée autour de trois axes :

- Un axe centré sur les sciences du vivant, visant à mieux comprendre les relations entre alimentation, microbiote intestinal et santé, et à accompagner le développement de nouveaux produits plus sains et durables en se fondant sur une approche intégrative associant l'ensemble des maillons, de la production agricole à la transformation ;
- Un axe centré sur les sciences de l'ingénieur ainsi que les sciences humaines et sociales, mobilisant les outils numériques, notamment pour améliorer l'information du consommateur et la réponse à ses besoins spécifiques et pour développer des démarches d'innovation territoriales telles que les « systèmes alimentaires territoriaux ». Dans ce cadre les questions liées à la compréhension par les consommateurs des dimensions de durabilité, de territorialité et d'origine des produits seront investiguées ;
- Un axe dédié au capital humain : attractivité des métiers, évolution des compétences, appareil de formation, etc.

Cette stratégie vise notamment le développement d'une filière française compétitive des protéines et ferments à horizon 2025 (face à une demande mondiale de protéines en croissance prévisionnelle de 40 % d'ici 2030 et de 100 % pour les ferments<sup>13</sup>).

En appui à cette stratégie publique pour développer le marché clé de l'alimentation durable et favorable à la santé, il est nécessaire d'accroître les investissements privés dans la recherche et l'innovation afin de garantir le rôle de la France en tant que fournisseur mondial de premier plan pour une alimentation sûre, saine et durable.

### Feuille de route

La filière répond à ces enjeux au sein de deux priorités :

- La création d'un groupe de réflexion stratégique sur les besoins en recherche, développement et innovation (RDI) structurants pour le secteur agroalimentaire (ferments, protéines, etc.), permettant de concentrer les efforts et de mutualiser les moyens sur des sujets et des marchés stratégiques pour la France. L'objectif est de faciliter l'émergence des produits alimentaires de demain pour le bénéfice des PME et des start-ups. Les parties prenantes représentées au sein de ce comité seraient les entreprises (dirigeants d'entreprises agroalimentaires ayant un centre de recherche en France), les pouvoirs publics, les centres de recherche, les pôles de compétitivité, et les centres techniques et, les financeurs. A l'image de ce qui est fait par le du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC) et le du Comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (CORAM), ce Comité d'orientation de la recherche alimentaire (CORAL) permettrait ainsi de mettre en cohérence les efforts des tous les acteurs français de la RDI alimentaire (livrable 18) ;
- Dépôts de projets dans le cadre des différents AAP/AMI en lien avec l'alimentation durable pour la santé, notamment l'AAP « Besoins alimentaires de demain » de la Stratégie d'accélération Alimentation durable et favorable à la santé (livrable 19).

**RELANCE – CONTRAT STRATEGIQUE DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE 2022-2023**

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
18	Structuration du secteur autour d'un Comité d'orientation de la recherche alimentaire (CORAL) en construisant à partir de Food For Life France	ANIA	La Coopération Agricole, Protéines France et pouvoirs publics	2 <sup>ème</sup> semestre 2022	Réalisation d'une feuille de route RDI pour les IAA en France
19	Dépôt de projets dans le cadre des différents AAP/AMI en lien avec l'alimentation durable pour la santé, notamment l'AAP « Besoins alimentaires de demain » de la Stratégie d'accélération Alimentation durable et favorable à la santé	ANIA et La Coopération Agricole, Protéines France	Pouvoirs publics	2022-2023	Nombre de projets déposés aux différents AAP/AMI

### 4.3 Consolider le positionnement des IAA en tant qu'acteur majeur de l'emploi, de la solidarité et de la cohésion au sein des territoires

Durant la crise sanitaire, les IAA, implantées sur l'ensemble du territoire, se sont démarquées en se positionnant collectivement comme un acteur majeur de solidarité et de cohésion pour notre pays : d'une part sur le volet alimentaire grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes et, d'autre part, sur le volet emploi, notamment en poursuivant la création d'emplois malgré le contexte.

La filière agroalimentaire, à fort potentiel, offre des opportunités réelles tant en matière d'équipements, de développement de la recherche vers l'innovation, de valorisation de matières premières de qualité, qu'en termes de formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

C'est pourquoi les acteurs de la filière sont pleinement engagés à contribuer aux enjeux liés à la transformation écologique et numérique, qui ne pourront se concrétiser sans un investissement massif dans les besoins en emplois et compétences, actuels et futurs, tout en participant au développement des territoires.

#### a) Promouvoir l'attractivité des métiers et les parcours d'apprentissage

Dans un contexte d'évolutions rapides des technologies, process industriels et aspirations des consommateurs et citoyens, il est primordial, pour rester compétitif, de répondre à l'enjeu d'anticipation des besoins à court et à long termes en emplois et compétences du secteur agroalimentaire. Cela nécessite au préalable une identification de ces emplois et besoins. Ces derniers doivent également être mis en parallèle des viviers actuels pour favoriser la transmission des compétences et être attractifs dans la durée. Ainsi, le secteur pourra offrir ses opportunités d'emplois aux salariés, issus de secteurs subissant des mutations économiques, souhaitant se reconverter et s'inscrivant notamment dans le dispositif « Transitions collectives ». Le secteur poursuivra et renforcera son engagement pour l'emploi des jeunes afin de faire correspondre aux mieux ces viviers aux besoins des entreprises.

Les actions présentées ci-dessous s'articulent avec les travaux en cours dans le cadre de la Charte d'emploi alimentaire élargie 2020 - 2023. Ces derniers feront également l'objet d'une présentation auprès des parties prenantes du comité stratégique de filière.

En complément des actions menées par les branches professionnelles, notamment avec l'appui technique d'OCAPIAT, peuvent être cités par exemple : le site dédié, [Cap vers l'alternance](#), et la promotion de celui-ci. Les actions mises en œuvre ont permis d'augmenter de 30 % le nombre d'apprentis entre 2019 et 2020 sur l'ensemble du secteur alimentaire d'OCAPIAT.

Par ailleurs, les observatoires des métiers et des compétences du secteur alimentaire ont initié des travaux pour aider à lever les freins et identifier des leviers de développement de l'apprentissage auprès des jeunes, des familles et des entreprises et de valorisations des opportunités professionnelles qu'offre la filière.

#### Feuille de route

L'apprentissage des jeunes est un levier prioritaire pour répondre aux besoins actuels et futurs en termes d'emploi et de compétences. C'est pourquoi la filière s'engage à mobiliser d'avantage les entreprises de l'agroalimentaire pour qu'elles s'engagent pour les jeunes et les accompagnent dans la réalisation de leurs projets de recrutements grâce au dispositif *1 jeune 1 solution* (livrable 20).

Par ailleurs, favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi grâce à l'apprentissage et au sein des industries agroalimentaires passe également par la promotion des initiatives en la matière (livrables 21, 22 et 23).

Enfin, la filière se mobilise pour promouvoir les femmes dans l'industrie alimentaire en valorisant les femmes chefs d'entreprise, les réussites, les parcours, les métiers et en suscitant des vocations à rejoindre les industries agroalimentaires (livrable 24).

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
20	Inscrire les IAA dans le mouvement « Les entreprises s'engagent » pour promouvoir et renforcer les initiatives en faveur du recrutement et de l'insertion de tous les publics	ANIA	Entreprises agroalimentaires La Coopération Agricole	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Promotion du mouvement « Les entreprises s'engagent » auprès des IAA Organisation d'une journée « bilan » du plan « 1 jeune 1 solution »
21	Signature d'une convention de partenariat avec le collectif mentorat pour faire connaître les associations spécialisées engagées dans la démarche aux entreprises du secteur agroalimentaire et favoriser ainsi la réussite scolaire et améliorer l'insertion professionnelle	La Coopération Agricole	ANIA Collectif mentorat OCAPIAT Entreprises agroalimentaires	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Nombre d'entreprises engagées suite au déploiement à l'ensemble du secteur agroalimentaire des KIT du mentorat réalisés par OCAPIAT
22	Aide au développement et valorisation du projet Archipel dans le cadre du PIC 100 % inclusion	ANIA, La Coopération Agricole et IFRIA Ile-de-France	Entreprises agroalimentaires, OCAPIAT	2022-2024	Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre d'entreprises inscrites, nombre de stagiaires, taux de sortie en emploi pérenne
23	Signature d'une convention de partenariat avec le réseau des Ecoles de la seconde chance (E2C)	ANIA Réseau E2C		1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Actions de communication auprès des IAA et des acteurs de l'écosystème du secteur, de l'emploi et de l'insertion professionnelles
24	Organisation d'événements tout au long de l'année : webinaires, campagne de communication sur les réseaux sociaux, tables-rondes	ANIA et La Coopération Agricole	MEFR	2022	Mise en œuvre et communication des événements, indicateurs sur la part des femmes dans les IAA, part des femmes dans les instances de décision des entreprises

## **b) Participer au développement des territoires et à la cohésion sociale**

L'avenant au contrat stratégique de la filière agroalimentaire est une opportunité de cibler des actions prioritaires de la filière en résonance avec le développement des territoires. Ces actions s'articulent notamment avec les dispositifs de soutien à l'investissement industriel lancés par le Gouvernement, et avec les politiques régionales de réindustrialisation.

### Feuille de route

Le présent avenant intègre donc des engagements des industries agroalimentaires au service de la résilience économique des territoires et de leur développement via des actions en matière d'attractivité des métiers sur l'ensemble du territoire national. La filière s'attachera à développer des actions en faveur de la cohésion sociale au sein des territoires au travers :

- De la promotion de la richesse des produits, des savoir-faire et des métiers des entreprises partout en France (livrable 25) ;
- De la mise en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un partenariat avec Pôle emploi et l'APEC. Plus particulièrement, l'opération « Découvrez ce que vous mangez », durant laquelle les entreprises ouvrent leurs portes au grand public et aux demandeurs d'emploi, sera relayée par l'intermédiaire d'Alimétiers, site des métiers de l'agroalimentaire, et les canaux de diffusion de Pôle emploi et de l'APEC (livrable 26).

Par ailleurs, la filière participera activement à la campagne de communication grand public menée par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation pour donner à voir la richesse des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des paysages et de la forêt ainsi que pour faire connaître le potentiel d'emplois et orienter vers ces métiers et formations.

Elle réalisera un panorama des travaux réalisés dans le cadre de Pass Industries et mettra en avant les passerelles identifiées (livrable 27).

Enfin, elle fera connaître les groupements employeurs pour limiter le recours aux contrats courts et favoriser la pérennisation de l'emploi (livrable 28).

	<b>Livrables</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Parties prenantes associés</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>
25	Favoriser l'emploi de proximité au sein des territoires : faire connaître les opérations « Du stade vers l'emploi » aux IAA	Du Stade vers l'emploi	ANIA, Pôle emploi, organisations syndicales de salariés	Dès le 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Nombre d'opérations intégrant les IAA, nombre d'entreprises agroalimentaires participantes, nombre de personnes recrutées
26	Organisation d'actions de promotion dont l'opération « Découvrez ce que vous mangez » et l'animation d'une plateforme dédiée pour faire découvrir les métiers de l'agroalimentaire tout au long de l'année	ANIA et La Coopération Agricole	Pôle emploi et APEC, Alimétiers	1 <sup>er</sup> trimestre 2022 en lien avec la Semaine de l'emploi de l'agroalimentaire et la Semaine de l'industrie (SEDI)	Nombre de sites de production ouverts et nombre de personnes accueillies, nombre de connexions à la plateforme, nombre de rendez-vous pris en agence Pôle emploi
27	Point d'étape de la mise en œuvre de l'EDEC, préconisations et perspectives pour faire le lien avec le dispositif « Transitions collectives » et valorisation des résultats de l'EDEC par l'organisation d'un événement	OCAPIAT, OPCO2i	MTEI, Co&Sens, La Coopération Agricole et ANIA, organisations syndicales de salariés	Juin 2022 (remise du rapport final)	Enseignements qualitatifs tirés de l'expérimentation, préconisations et perspectives Nombre de bassins d'emploi et d'entreprises impliquées
28	Recensement, cartographie et valorisation des groupements employeurs qui travaillent avec le secteur alimentaire. Valorisation et développement des actions des groupements employeurs pour faciliter l'emploi dans les territoires	La Coopération Agricole et ANIA	Pôle emploi, APEC, Apecita, organisations syndicales de salariés	2022-2023	Nombre de groupements employeurs, nombre de contrats signés, durée des contrats

**RELANCE – CONTRAT STRATEGIQUE DE LA FILIERE AGROALIMENTAIRE 2022-2023**

ENTRE :

**L'État (ministres signataires)**

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation



Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie

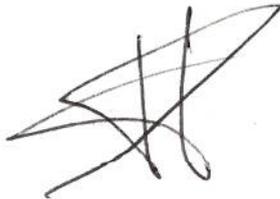


**Et la filière alimentaire**

Jean-Philippe André, président de l'ANIA



Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole



**Les organisations syndicales de salariés**

FGA-CFDT  
Fabien Guimbretière  